# "VOLUPTO DES BOURDONS"

### Saison de monte 2017 Production en PFS, OC, Bardot

#### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

« Elevage Bel'Air » Représenté par Céline GROCQ

Route de jeannot et belair 26220 DIEULEFIT (France) Tél : 06.22.35.12.88 Mail : <u>celine.grocq@orange.fr</u>

Désigné ci-après comme "le propriétaire de l'étalon"

Nam	et
Nom:	
Domicilié(e):	
Tél :	
Mail :	
	Désigné ci-après comme "le propriétaire de la jument"

Par le présent contrat, le propriétaire de la jument confirme au propriétaire de l'étalon, qu'il accepte la réservation et l'achat de la saillie de l'étalon suivant :

# VOLUPTO DES BOURDONS

Poney Français de Selle Né le 02 mai 2009

Par VIERSEN K (origine étrangère poney)
et DARBY DB (deutsh reitpony), par DORNICK B (drp)
N° SIRE : 09 196 957 G

Pour I	a j	ument	:
--------	-----	-------	---

Nom :	
Race :	
N° SIRE :	
N° transpondeur :	
Née le  :	
Par	et
Jument suitée en 2017 ? OUI	NON

\*\*\*\*\*

## <u>Les saillies se feront exclusivement en main.</u> Le tarif 2017 est de 350€ TTC (TVA 10%)

payables en deux fractions :

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques (réservation et solde).

L'élevage Bel'Air encaissera le chèque de réservation suite au 1er saut de la jument. L'élevage Bel'Air s'engage en outre à n'encaisser le solde qu'au 1er octobre seulement si la jument est pleine.

En cas de vacuité de la jument constatée avant cette date et avec certificat vétérinaire le prouvant, le chèque sera renvoyer au propriétaire de la jument et la réservation de la saillie sera reportable l'année suivante.

\*\*\*\*\*

chèques seront restitués et/ou remboursés.
Le livret de la jument devra obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations devront être à jour (grippe, rhinopneumonie), la jument correctement vermifugée et déferrée au minimum des postérieurs.
<ul> <li>Les dates d'arrivée de la jument sur l'élevage seront définies en concertation entre les deux parties, en fonction de la place disponible chez le propriétaire de l'étalon.</li> <li>Un bilan sanitaire obligatoire des juments datant de moins de 2 mois est demandé concernant :         <ul> <li>la métrite contagieuse</li> <li>l'artérite virale</li> </ul> </li> </ul>
Les frais de pension et de suivi gynécologique sont à la charge de l'acheteur dès le premier jour de présence :
- Pension ponette au pré
Les juments et poulains recevront les soins les plus attentifs à l'occasion de leur séjour et des saillies. Néanmoins, le propriétaire de la jument reconnaît que la reproduction comporte certains risques et en assume pleinement les conséquences.
L'attestation de saillie ne sera délivrée par le propriétaire de l'étalon qu'après règlement intégral de toutes les sommes dues par le propriétaire de la jument.
Dans tous les cas, la saillie est non remboursable (sauf désistement de l'étalonnier) et non reconductible sur une jument autre que celle décrite dans le dit contrat.
Le présent contrat est à établir en 2 exemplaires et à envoyer à l'Elevage Bel'Air accompagné des 2 chèques.
Fait àle
Le propriétaire de la jument, précédé de la mention « Bon pour accord »

En cas de désistement du propriétaire de l'étalon ou en cas de décès de l'étalon, les